

**CONSEIL D'ORIENTATION  
ET DE PERFECTIONNEMENT**

## Les travaux du Conseil en 2004

**E**n 2004, le président Jean-Marie Dupont a réuni le Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi pour deux sessions plénières (le 3 juin dans les locaux de l'université Paris II et le 7 décembre dans ceux du Clemi). La commission permanente s'est réunie avant chacune de ces sessions (11 mai et 10 novembre).

La 46<sup>e</sup> session du Conseil (décembre 2004) a été marquée par l'accueil de la nouvelle directrice du Clemi, France Renucci, et précédée d'un hommage rendu à son ancien directeur et fondateur, Jacques Gonnet (voir pages suivantes).

### **ORDRES DU JOUR DES SESSIONS 2004**

#### **45<sup>e</sup> session, 3 juin 2004**

- Le bilan des activités depuis la dernière session
- Education aux médias et documentation, par Catherine Bourdoncle et Bruno Rigotard
- Les lignes directrices de l'action du Clemi à l'international, par Evelyne Bevort
- La semaine de la presse et des médias dans l'école, par Benoît Menu
- Points divers : la lecture des gratuits par les jeunes

#### **46<sup>e</sup> session, 7 décembre 2004**

- Les journaux scolaires et lycéens
  - L'état des lieux, par Pascal Famery
  - L'image de l'institution scolaire dans les journaux lycéens, étude réalisée pour le Clemi par Pascal Famery, Nathalie Lescaille et Laurence Corroy
- « Les jeunes et la lecture de la presse », par Bernard Spitz, auteur d'un rapport au ministre de la Culture et de la Communication
- La place de l'éducation aux médias dans les textes officiels sur l'avenir de l'école (rapport Thélot, loi d'orientation), par Evelyne Bevort
- La 16<sup>e</sup> semaine de la presse et des médias dans l'école, par Benoît Menu

Pour permettre aux conseillers de préparer les réunions, le Clemi leur a adressé des documents présentant l'état des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

- rapport d'activité 2003,
- synthèse nationale et documents pédagogiques de la 15<sup>e</sup> semaine de la presse et des médias dans l'école, documents d'information sur la 16<sup>e</sup> Semaine,
- bilan de la formation en 2002-2003,
- étude sur « L'image de l'institution scolaire dans les journaux lycéens », trois revues de la presse scolaire et lycéenne,
- texte du rapport de Bernard Spitz sur « les jeunes et la lecture de la presse quotidienne d'information politique et générale »
- extraits du rapport de la commission présidée par Claude Thélot et du projet de loi d'orientation.

Les conseillers ont également fourni à l'ensemble du conseil informations et documents sur des activités connexes :

ainsi le dévédérom « Adolescence » réalisé par le ministère de l'Agriculture, l'annonce du dossier « la presse lycéenne » dans le prochain numéro de Médiamorphoses, des colloques portant sur l'expression des jeunes à travers leurs journaux (Arpej/Grrems/Cleml à Rennes en octobre 2004, Cleml-Credam en mai 2005).

A l'occasion de chaque commission permanente et session, le Cleml a fait état des dossiers et des projets et présenté aux conseillers des expériences d'éducation aux médias. Les conseillers ont ainsi débattu à la fois des projets pédagogiques du Centre et de questions plus institutionnelles.

Le compte rendu de la 45<sup>e</sup> réunion (juin 2004) est annexé dans les pages suivantes. Celui de la 46<sup>e</sup> session (décembre 2004) sera annexé au prochain rapport, après approbation des Conseillers lors de la session de juin 2005.



# Les membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi

Tous les six ans, il est procédé à un renouvellement des membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi.

Un arrêté ministériel fixe la composition du collège des acteurs et usagers du système éducatif et de celui des professionnels de la presse et de la communication. Le collège des pouvoirs publics n'est pas modifié par cet arrêté.

La décision est prise par le ministre de l'Education nationale, sur proposition du président du Conseil d'orientation qui veille à l'équilibre de toutes ses composantes, mais aussi au respect de l'évolution des priorités ministérielles.

La composition de l'actuel conseil a été arrêtée en juin 1999.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

## ARRÊTÉ

Portant désignation de membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information

NOR/SCO / F 19901265 A

Vu le décret n°93-718 du 25 mars 1993 relatif au Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, notamment ses articles 3 et 4 ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information :

- En qualité de représentants des acteurs et usagers du système éducatif :  
Mme Azéma (Marie-France), conférence des présidents d'associations de spécialistes,  
Mme Briat (Aleth), conférence des présidents d'association de spécialistes,  
Mme Bureau-Garonne (Christine), syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN),

## CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

Mme Caille (Laure), syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES),  
Mme Capdeville (Irène), parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP),  
Mme Cochenne (Marion), syndicat national des collèges et lycées (SNCL),  
M. Devillaire (Hugues), fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (FNAPEEP),  
M. Druais (Thierry), syndicat national de l'enseignement technique, apprentissage autonome (SNETAA),  
M. Dupon-Lahitte (Georges), fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE),  
M. Eleuche (Frédéric), syndicat national autonome des lycées et collèges (SNALC),  
M. Gautellier (Christian), centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA),  
M. Henrard (Jacques), jeunesse au plein air (JPA),  
Mme Jacquinet (Geneviève), professeur d'université (Paris VIII),  
Mme Lassarre (Dominique), fédération de l'éducation nationale (FEN),  
M. Loueslati (Béchir), fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture CGT (FERC/CGT),  
Mme Marty (Josette), groupe français d'éducation nouvelle (GFEN),  
M. Mathieu (André), institut coopératif de l'école moderne (Icem-Mouvement Freinet),  
Mme Menzaghi (Christine), ligue de l'enseignement,  
Mme Picard (France), union nationale des associations familiales (UNAF),  
M. Rogé (Thomas), J.Presse  
Mme Vievard (Dominique), syndicat général de l'éducation nationale (SGEN).

- En qualité de représentants des professionnels de l'information et de la communication :  
M. Amyot-d'Inville (Philippe), Association régions presse enseignement jeunesse (ARPEJ),  
M. Arnstam (Pierre-Henri), France 2,  
M. Boulain (Jean-Yves), Le Parisien,  
Mme Bruicy (Anne), Havas,  
M. Dağognet (Germain), TF1,  
M. Denaes (Bruno), France Info,  
M. Fays-Long (Denis), LCI (La Chaîne Info),  
M. Francioli (Marc), France 3  
M. Guérin (Lionel), Fédération nationale de la presse française (FNPF),  
Mme de Guitaut (Sybil), AFP (Agence France Presse),  
M. Hervouet (Loïc), Ecole supérieure de journalisme,  
Mme d'Irube (Béatrice), le Journal des enfants,  
M. Junqua (Daniel), Reporters sans frontières,  
M. La Prairie (Patrick), Ouest-France,  
M. Madelennat (Alain), L'Humanité,  
M. Miot (Jean), association presse enseignement (APE)  
M. d'Orcival (François), Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE),  
Mme Poncet (Mireille), Phosphore,  
Mme Rico (Agnès), Syndicat de la presse quotidienne départementale (SPQD) ,  
M. Solé (Robert), Le Monde,  
M. Spirlet (Jean-Pierre), Sud-Ouest.

Article 2 : Le directeur du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1999

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Claude ALLÈGRE

Sont nommés membres d'honneur :

Ivan LEVAI, Constant VAUTRAVERS

## Remerciements

Jacques Gonnet a quitté ses fonctions de directeur du Clemi le 1<sup>er</sup> octobre 2004. A l'occasion de la 46<sup>e</sup> session du Conseil d'orientation, un hommage lui a été rendu par les conseillers. Jacques Gonnet a retracé l'histoire de ce Conseil depuis la création du Clemi, en 1983.

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'orientation  
et de perfectionnement,  
Madame la directrice,  
Chers amis du Clemi,  
Chers collègues,

**P**ermettez-moi tout d'abord de vous remercier pour cette invitation, pour ce cadeau, et vous dire combien ce moment d'amitié me touche. Vous avez décidé de m'offrir une parure de stylos et je dois avouer, même confesser, que si je suis chaque jour un peu plus ébloui par les possibilités de l'ordinateur et d'Internet, je conserve aussi un attachement irréductible pour la calligraphie. Je ne sais pas si je ferai bon usage de mon stylo « Dupont », mais je peux vous assurer qu'il me fera rêver. Et vous vous doutez, Cher président, puisque vous partagez le patronyme de cette marque prestigieuse, que mes rêveries m'entraîneront à repenser à notre connivence, et donc à l'histoire de ce conseil d'orientation et de perfectionnement...

Et c'est une belle histoire ! Je le dis d'autant plus volontiers que sa création par Alain Savary, en 1983, m'avait plongé dans une certaine perplexité : une instance de 63 membres, plus son président, alors que l'équipe du Clemi ne comportait que 2 personnes...

Mais, le ministre avait sa sagesse. En organisant ce conseil en trois collèges (acteurs et usagers, professionnels des médias, pouvoirs publics), il respectait fondamentalement toute la communauté éducative, il pensait aux controverses, à la nécessaire confrontation de toutes les opinions. De fait, les débats, les différends mêmes auxquels j'ai pu assister et participer pendant plus de 20 ans m'ont donné la conviction que les conseillers ont un rôle majeur pour accompagner et promouvoir cette mission d'introduire l'actualité à l'école. Certes, ce Conseil est un parlement, imposant par sa taille. Je pense que c'est aussi sa force. Parce que toutes les sensibilités y sont représentées, les intérêts les plus

divers, intérêts parfois antinomiques. Je peux dire aujourd'hui que, à chaque session, deux fois par an, je suis sorti profondément apaisé par ces séances. Et cette impression a toujours été partagée, je vous l'assure, par l'ensemble de l'équipe du Clemi. En effet, ce Conseil offre la capacité rare d'analyser une idée, de la décortiquer, d'en sentir la pertinence, les dangers ; bref, d'imaginer une politique constructive. Il n'est qu'à se référer à l'hommage que, l'an dernier, le ministre Xavier Darcos a rendu au Conseil et à vos prédécesseurs, Henri Dieuzeide et Ivan Levaï, pour comprendre combien cette institution est précieuse, indispensable.

Introduire l'actualité en classe est en effet un acte difficile, hautement symbolique. Un acte essentiel puisqu'il revient à éduquer à la démocratie. La presse, en effet, dans sa diversité, nous donne tous les éléments du débat démocratique. Mais une telle mission exigeait plus qu'un garde-fou. Elle impliquait un accompagnement permanent et, en tant que directeur, j'ai su pendant plus de 20 ans que je pouvais compter sur la perspicacité et la volonté de tous les conseillers pour construire cette éducation nouvelle. Si je devais résumer en quelques mots cette mission, je dirais que le Clemi, en donnant le goût de la presse et des médias, donne le goût de la connaissance. En prônant une distance critique, il donne le goût de la rigueur. En incitant les élèves à produire leurs propres médias, notamment les journaux scolaires et les journaux lycéens, il donne le goût de la structuration tout en alertant sur la responsabilité de la diffusion de la pensée.

Ce que nous avons découvert ensemble, grâce à des milliers d'expériences passionnantes sur le terrain à tous les niveaux de l'enseignement et dans toutes les disciplines, c'est que la motivation des élèves est immense. Et que les enseignants qui pratiquent l'actualité dans leur classe sont les témoins de la richesse d'un processus qui exige toujours d'aller de l'actualité vers l'inactuel, vers le fondamental, processus qui rejoint la mission même de l'Ecole. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui, j'ai nécessairement besoin d'Aristote, de Cervantès, de Shakespeare, de Victor Hugo... Mais la motivation pour les étudier est d'autant plus forte que les médias donnent à voir chaque jour les énigmes de notre temps, énigmes qui sont autant de motivations pour se tourner vers les grands auteurs, vers les disciplines fondamentales qui nous permettent d'approcher, parfois de comprendre la complexité du monde.

Tel est le chemin que vous m'avez permis de tracer, avec une équipe et des collègues en région auxquels je souhaite rendre hommage. Toutefois, après plus de 20 ans passés à diriger ce centre, créé à la suite du rapport que Pierre Vandevoorde et moi-même avons remis au ministre en mars 1982, j'ai considéré qu'il était temps de passer le témoin pour me consacrer à ma fonction de professeur d'université et aux recherches que j'effectue avec mes étudiants sur... l'éducation aux médias ! Aussi ai-je écrit au ministre François Fillon en juin 2004 pour lui demander de bien vouloir m'autoriser à quitter cette aventure passionnante afin qu'elle puisse se poursuivre et se développer avec un directeur qui apporterait une nouvelle jeunesse au projet.

Il a nommé en octobre 2004 France Rennuci, qui va découvrir tout à l'heure avec vous, Monsieur le président, le fonctionnement fin et original de ce Conseil. Puisque j'ai pu percevoir, dès notre première rencontre, son implication pour le Clemi, son ardeur pour le diriger, permettez-moi de terminer en lui souhaitant bonne chance, en lui souhaitant d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu à vivre cette première étape de notre mission.

# Compte rendu de la 45<sup>e</sup> session du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi 3 juin 2004

Le président, Jean-Marie Dupont, accueille les conseillers présents. Il les remercie pour leur fidélité.

Il propose le projet d'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Il soumet le projet de compte rendu de la 44<sup>e</sup> session du Conseil. Les conseillers l'examinent page à page. Ils l'adoptent à l'unanimité.

Jacques Gonnet explique alors les raisons du déplacement de la session du Conseil dans les locaux de l'université Paris II. Les responsables du Centre Vaugirard ont fort aimablement accepté d'accueillir cette réunion. Du fait d'un incendie survenu début avril dans les locaux techniques du lycée autogéré, le Clemi a vu son fonctionnement très perturbé pendant plusieurs semaines. Deux mois plus tard, la commission de sécurité n'autorise toujours pas que des réunions s'y tiennent.

Le directeur ajoute que pour cette session plusieurs documents ont été préparés et distribués :

- le rapport d'activités qui témoigne d'un vrai foisonnement d'idées en régions ;
- le bilan de la formation qui adopte cette année une présentation modifiée ;

- enfin, les documents DVD « Adolescence » réalisés avec des lycéens de l'enseignement agricole qu'Ève Lé Quang nous avait promis.

## **Place et aux rôles des documentalistes dans l'éducation aux médias**

Jean-Marie Dupont suggère que le point consacré à la place et aux rôles des documentalistes dans l'éducation aux médias soit abordé.

Jacques Gonnet rappelle qu'il y a vingt ans, Pierre Vandevoorde co-signait le rapport portant le projet du Clemi au moment même où il travaillait à développer les fonctions des CDI. Aujourd'hui les documentalistes occupent une position originale et fondamentale dans les établissements scolaires et vis-à-vis des élèves.

Jean-Claude Allanic (*France 2*) souligne que chaque fois qu'un journaliste souhaite faire un reportage sur la semaine de la presse, son réflexe est de prendre contact avec la documentation car les enseignants sont toujours plus difficiles à joindre. Il ajoute que malheureusement les documentalistes ne perçoivent pas de rémunération pour les heures supplémentaires accomplies et ne sont pas toujours suivis



par leurs administrations lorsque des opérations particulières sont organisées.

Bruno Rigotard présente alors le sujet. Il part de la ressemblance qu'il perçoit entre l'éducation aux médias et la documentation. Ce sont deux projets transversaux en élaboration dont les chronologies se superposent souvent. Ils ont été institutionnalisés à la même période. Il rappelle que dès l'origine du Clemi, la documentation a été conçue comme un secteur clé. Le langage de la documentation et ses thématiques de fond présentent de nombreux points communs et les contenus méthodologiques proposés par le Clemi rejoignent souvent les besoins des documentalistes, les compétences mises en œuvre pour l'étude des documents étant très proches. On observera également la même sensibilité à l'innovation, à la créativité pédagogique. On notera que pour l'éducation à l'image, l'apport des documentalistes est souvent essentiel.

Dans le cadre de son activité au sein du Clemi, Bruno Rigotard met en avant quelques points qui lui semblent utiles à tous : la lecture des programmes à partir de l'entrée de l'éducation aux médias, la réalisation d'un bulletin mensuel d'information sur médias et éducation aux médias, « Infos-doc », et l'accueil des visiteurs travaillant sur différents supports.

Catherine Bourdoncle ajoute que le traitement des demandes faites à la documentation est très délicat. Initialement il y avait un désir de se faire connaître auprès de tous les établissements. Cela s'est révélé impossible tant la tâche s'alourdissait. L'arrivée d'Internet a permis d'alléger les procédures et les recherches d'information ont pu être réorientées en partie. Dans le même temps les nouveaux dispositifs mis à l'œuvre dans le secondaire comme les IDD (itinéraires de découverte), les TPE (travaux personnels encadrés), ou l'apparition de l'ECJS (éducation civique, juridique et sociale) ont placé les documentalistes en première ligne. De nombreuses demandes

de ressources sont ainsi parvenues à la documentation du Clemi. Elles s'accompagnent aujourd'hui de demandes de formation. Il reste des pistes importantes à creuser comme un travail approfondi avec les formateurs de PLC2 dans les IUFM ou la mise en place d'interventions plus systématiques au cours des réunions de bassin qui regroupent des documentalistes. On y prend souvent conscience que le terrain est varié et que pour certains, il y a encore les bons et les mauvais médias.

Marie-Christine Ferrandon (CNDP) confirme que les documentalistes sont très sollicité(e)s dans les établissements du fait de leur grande ouverture sur de nombreux sujets. Leur rôle reste parfois à clarifier auprès des élèves qui doivent considérer que ce ne sont pas des bibliothécaires.

Internet apporte une transformation profonde dans l'établissement et dans la classe. Les documents peuvent arriver directement aux enseignants et aux élèves en différents points. La fonction des documentalistes est de plus en plus pédagogique.

Marie-Christine Ferrandon ajoute que les centres régionaux de documentation pédagogique offrent des moyens de diffusion et de démultiplication tout comme le site « Savoirs CDI » où les questions d'éducation aux médias reviennent constamment.

Jean-Pierre Spirlet (ARPEJ/*Sud Ouest*) évoque l'opération « France face à l'avenir » lancée par le CRDP de Clermont-Ferrand pour laquelle les documentalistes travaillaient étroitement avec les médias locaux.

Geneviève Jacquinet (Université de Paris VIII) fait observer que depuis 1985, il est fait obligation de travailler sur le traitement de l'information dans le supérieur. En ce qui concerne les relations entre éducation aux médias et documentation, elle perçoit des divergences fondamentales imputables selon elle à la polysémie des

termes d'information et document. Dans ces deux cas, les mots recouvrent des choses très différentes selon que l'on se situe du côté de la documentation ou de l'éducation aux médias. Cela conduit à s'interroger sur ce que sera l'éducation aux médias au XXI<sup>e</sup> siècle avec les nouvelles technologies.

Suzanne Rousiat (IUFM) souligne l'importance des stages pour les documentalistes. Elle note qu'il est plus courant aujourd'hui de parler d'initiation à la recherche de sources que d'information.

Michel Debon (SGEN-CFDT) précise que pour son syndicat, la documentation comme l'informatique sont considérées comme des outils au service des élèves et non comme des disciplines. Les tâches des documentalistes ne cessent de s'accroître sans que leur nombre augmente en conséquence et la localisation des CDI au sein des établissements n'est pas toujours la meilleure.

Il ajoute que si Internet donne accès à de nombreuses informations utiles on peut regretter que des sites aussi utiles que celui du Louvre soient payants pour les écoles.

Olivier Bourhis (commission presse médias jeunes) fait remarquer que dans les activités de presse lycéenne, les documentalistes sont en première ligne. Elles sont souvent « directeurs de publication ». Les élèves les perçoivent comme étroitement liées au travail sur et avec la presse. Il souhaiterait cependant qu'une large information sur le droit des publications leur soit transmise.

Annette Bon (INRP), quant à elle, évoque le travail de Jean Valérien dans le domaine de la documentation. Elle juge que le parallèle entre l'éducation aux médias et la documentation est un peu forcé. Mais il y a bien consensus aujourd'hui sur le fait que la documentation est indispensable. Si la construction de nombreux établissements fait intervenir très en

amont la place du CDI, on remarque dans le même temps que les lycées professionnels n'ont pas de couverture correcte.

Le CDI n'est pas seulement conçu pour les élèves, les professeurs y viennent aussi mais moins.

Une recherche récente de l'INRP sur « Lycée, TPE et CDI » est en cours de publication et pourrait intéresser de nombreux collègues.

Jean Miot (APE) remercie Catherine Bourdoncle pour sa franchise lorsqu'elle évoque les bons et les mauvais médias pour les documentalistes. Pour l'APE (association presse enseignement), il y a une importance fondamentale attachée au pluralisme.

Pierre Frémont indique que le Clemi propose de nombreux modules en formation initiale et continue. Quelques intitulés pris au hasard en témoignent : « Les activités presse au CDI », « Presse et BCD », « La semaine de la presse dans l'école au CDI » Un module expérimental est prévu avec l'INA sur la documentation audiovisuelle. Il prendra place en deux temps. Tout d'abord, fin 2004, une quinzaine de documentalistes volontaires de l'académie de Créteil travailleront sur ce thème en vue de faire émerger, dans un deuxième temps, les grandes questions à traiter.

Anne Brucey (*France 3*) demande s'il y a des contacts de travail avec les documentalistes des chaînes. Il lui est répondu qu'ils sont très inégaux et malheureusement occasionnels.

Loïc Hervouet (ESJ) ajoute que l'École supérieure de journalisme développe avec l'ENSIV de Villeurbanne des modules sur la documentation de presse.

### **Semaine de la presse dans l'école**

Jean-Marie Dupont se réjouit de l'intérêt suscité par le sujet et propose que l'on traite maintenant de la semaine de la presse dans l'école.

Benoît Menu évoque la 15<sup>e</sup> édition de la semaine de la presse et rappelle que de nombreuses personnes travaillent sur ce sujet au Clemi. 2004 a été une bonne édition avec la présence de 1 027 médias dont une majorité de médias audiovisuels. Malheureusement le premier degré reste sous-représenté.

Par chance, cette année il n'y a pas eu de dysfonctionnement informatique. Des synergies se sont opérées autour de l'événement : le congrès de la Fédération nationale de la presse française à Bordeaux, l'opération « Graines de citoyens » et de nombreux concours.

Pour la 16<sup>e</sup> édition, le thème « Pluralisme et diversité des opinions » sera reconduit. Les dates proposées iront du 14 au 19 mars 2005.

Jean-Pierre Spirlet (ARPEJ/Sud Ouest) rappelle l'opération initiée par l'Association presse enseignement et l'association régions presse enseignement jeunesse qui permet la diffusion de dix titres par établissement demandeur.

Marie-Laure Augry (France 3) émet le souhait que France 3 ait une vraie synergie avec le Clemi autour de la semaine de la presse et que cela devienne une opération concertée.

Patrick La Prairie (ARPEJ/Ouest France) revient sur le choix du thème de la 16<sup>e</sup> semaine. Les retours émanant des établissements soulignent le niveau trop exigeant du thème ou la relative faiblesse des élèves pour ce type de sujets. Il sera donc utile de reconduire ce thème pour le travailler en profondeur et l'accompagner davantage.

Christine Fauqueur (DESCO) estime que cela plaide en effet pour une deuxième année sur ce thème.

Jean-Marie Dupont se réjouit de la multiplicité des initiatives de toute sorte qui ont dynamisé cette 15<sup>e</sup> semaine. Ce succès ne doit pas nous inciter à nous relâcher.

## Les activités internationales du Clemi

Il demande ensuite à Évelyne Bevort de faire un point rapide sur les activités internationales du Clemi en attendant un exposé plus complet pour une prochaine session.

Evelyne Bevort précise que l'action internationale du Clemi se situe dans un double objectif de diffusion la plus large de cette éducation et de réflexion croisée sur cette thématique avec des partenaires de tous pays.

Aujourd'hui, le Clemi développe deux axes essentiels :

- la mise en réseau international de l'éducation aux médias à travers des débats, des échanges ou la mise en place de recherches ou d'outils communs. Les projets européens développés autour d'Educaunet ou de Média-Educ se situent clairement dans cette perspective.

- la diffusion de cette thématique à partir du français langue étrangère. Ce sont des formations qui couvrent maintenant tous les continents (pays baltes, Amérique du Sud, bassin méditerranéen, Asie centrale...), des opérations comme *fax!* ou l'aide à la production de manuels de français langue étrangère (FLE) à partir de l'éducation aux médias (Russie, Thaïlande, Bulgarie...).

Les demandes émanant de nos partenaires étrangers sont de plus en plus diversifiées. Nous sommes sollicités sur l'éducation à l'image, la publicité, la question des productions de jeunes dans le cadre scolaire... mais à chaque fois, il est souhaité que le sujet soit envisagé dans une perspective citoyenne.

Philippe Aldon (ministère des Affaires étrangères) confirme que les demandes vis à vis du Clemi sont nombreuses à l'étranger. C'est un dossier important pour la coopération culturelle. De nouveaux chantiers pourraient être envisagés comme celui du travail sur « journalisme et français ».

Loïc Hervouet met actuellement en place un cours de journalisme en ligne qui associe les écoles de formation de Tunis, Rabat et Québec.

**Point divers**

Jean-Marie Dupont propose que l'on revienne très prochainement sur tous ces sujets. Y-a-t-il des points divers à ajouter ? Jean Miot souhaiterait que l'on traite des journaux gratuits qui sont très importants pour les jeunes qui les lisent finalement beaucoup.

Jacques Gonnet indique qu'il y a déjà un certain nombre de travaux de recherche. Ils témoignent de l'émergence d'un nouveau public.

Jean-Marie Dupont signale qu'à Bor-

deaux, on assiste au lancement d'un gratuit dont le public prioritaire serait les lycées. Peut-être s'agit-il là d'une bonne occasion pour que les jeunes reprennent en mains des journaux et s'intéressent à l'actualité.

Jean-Pierre Spirlet pense lui aussi que cette réflexion est importante mais il s'interroge sur les possibilités de bien faire passer auprès des jeunes la différence entre support gratuit et information gratuite.

Le président remercie l'ensemble des conseillers de leur participation dynamique et donne rendez-vous pour la 46<sup>e</sup> session le 7 décembre 2004 à partir de 14 heures dans les locaux du Clemi.



## SIGLES

ARPEJ:	Association région presse enseignement jeunesse (presse quotidienne régionale)
CAF:	Cellule académique animation formation
CDI:	Centre de documentation et d'information
CR-CDDP:	Centre régional/départemental de documentation pédagogique
DAAEP:	Délégation académique à l'animation éducative et pédagogique
DAFI:	Délégation académique formation innovation
DEP:	Division des élèves et de la pédagogie
ECJS:	Éducation civique, juridique et sociale
EREA:	Établissement régional d'enseignement adapté
HSA:	Heure supplémentaire hebdomadaire attribuée pour l'année
HSE:	Heure supplémentaire exceptionnelle attribuée sur projet
HTS:	Heure à taux spécifique attribuée sur projet
GRD:	Groupe de recherche et développement
IA:	Inspection académique
IEN:	Inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription dans l'enseignement primaire
IUFM:	Institut universitaire de formation des maîtres
MAFPEN:	Mission académique à la formation des personnels de l'éducation nationale
MIVEAC:	Mission vie élèves action culturelle
OCCE:	Office central de coopération à l'école
PAC:	Projet d'action culturelle (classe à PAC)
PE1-2:	Professeurs des écoles stagiaires en 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années de formation
PLC1-2:	Professeurs des lycées et collèges en 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années de formation
PPCP:	Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel
REP:	Réseau d'éducation prioritaire
SEGPA:	Section d'enseignements généraux professionnels adaptés
SPE:	Semaine de la Presse dans l'École
TICE:	Technologies de l'information et de la communication éducative
ZEP:	Zone d'éducation prioritaire

© Clemi, 2005  
Directrice de la publication : France Renucci  
Coordination : Isabelle Bréda  
Conception graphique : Catherine Le Troquier  
Photo de couverture : Agnès Pain/Cleml

Cleml - Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information  
Direction associée au Centre national de documentation pédagogique, CNDP  
391 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris  
Téléphone : 01 53 68 71 00  
Télécopie : 01 42 50 16 82  
[www.cleml.org](http://www.cleml.org)